

Yaoundé, le 13 JAN 2025

25-003/OAPI/DG/DGA/DC/SAL/CPM

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Le présent appel d'offres national fait suite à l'avis général de passation des marchés paru sur le site de l'OAPI en date du 13 janvier 2025.

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) lance un appel d'offres national pour la sélection d'un prestataire en vue de la fourniture de services de communication via internet.

Peuvent soumissionner les entreprises possédant une expertise dans le domaine objet du présent appel d'offres.

Les termes de référence du présent appel d'offres sont disponibles, sur le site web de l'OAPI dont l'adresse est : [www.oapi.int](http://www.oapi.int).

Chaque soumissionnaire devra fournir, outre le justificatif de paiement des frais de participation d'un montant de 50.000 FCFA, les pièces exigées dans les termes de référence.

Les offres, dont l'original sur support papier, les copies sur clés USB, devront être présentées dans une grande enveloppe contenant les plis technique, administratif et financier, distinctement marqués comme tel, sous pli fermé portant uniquement la mention :

**« Appel d'offres national pour la sélection d'un prestataire en vue de la fourniture de services de communication via internet à l'OAPI, à n'ouvrir qu'en Commission ».**

Les offres devront parvenir au siège de l'OAPI au plus tard dans un délai de vingt-un (21) jours à compter de la publication du présent appel d'offres national à 14 heures, à l'adresse ci-après :

**OAPI, Place de la Préfecture, Nlongkak, B.P. 887 - Yaoundé – CAMEROUN  
Tél. (237) 222 20 57 00.**

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique le vingt et unième jour à 14 heures 30 mn au siège de l'Organisation.

L'OAPI choisira librement le soumissionnaire qui lui paraîtra répondre le mieux au besoin exprimé suivant les critères indiqués dans les termes de référence.

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés à l'adresse : [www.oapi.int](http://www.oapi.int).

En cas d'annulation de l'appel d'offres, les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité.

La Direction Générale de l'OAPI se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures au présent appel d'offres ou de ne lui donner aucune suite.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OAPI**



**Denis L. BOHOUSSOU**